

## CHEZ NOUS

SAINT-QUENTIN

# À la pêche aux nageurs sauveteurs

La question de la pénurie de maîtres nageurs sauveteurs (MNS) est plus aiguë que jamais, au point qu'ils sont recrutés au bord du bassin.

Les centres nautiques et les piscines peinent à recruter des nageurs sauveteurs, il en manquerait environ 2 000 sur l'ensemble du territoire. Le métier n'attire plus pour plusieurs raisons : salaires trop bas, dévalorisation du métier, conditions de travail plus compliquées. Ce lundi, ALM sport formation à Saint-Quentin, un des deux organismes habilités à former au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) dans l'Aisne, proposait à 36 candidats de passer leur examen, composé d'un QCM éliminatoire si le candidat réalisait plus de dix fautes (sur 40 questions). Et de deux épreuves aquatiques : nager 250 mètres en 2'40" en apnée puis en ramenant un mannequin. Puis effectuer le sauvetage d'une personne qui se noie, la sortir de l'eau, et présenter un diagnostic de la victime. Seuls 22 candidats sur 36 ont franchi le test de connaissances,



Deux tests aquatiques et un test de connaissances doivent être validés pour obtenir son BNSSA.

alors que beaucoup d'entre eux avaient les aptitudes techniques pour devenir maître nageur sauveteur.

### Un contrat à la fin de la journée

« Est-il essentiel de savoir ce qu'est l'échelle de Beaufort pour surveiller une piscine ? », s'étonnait un candidat malheureux. Alors que le métier n'attire plus, appliquer des conditions de recrutement très sévères n'aide pas. « Ok il faut des critères de sélection, mais on peut être éliminé pour une seconde sur l'épreuve aquatique, n'est ce pas un peu trop

strict ? », se demande Ludovic Ponthieu, responsable de ALM sport formation. On cherche avant tout des compétences pour sauver des vies. La réglementation doit évoluer. »

Face à l'urgence de trouver, plusieurs recruteurs étaient présents pour combler les manques pour cet été : les piscines de Guise, Saint-Quentin, Marle, Center Parcs, Axo'plage offraient un contrat dès le verdict des épreuves aquatiques. Pour les recalés, ils auront une session de rattrapage dans 15 jours. — G.B.